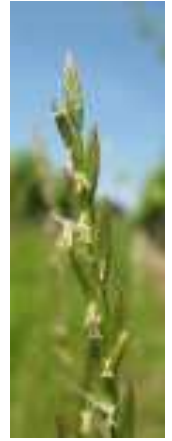




Note pratique d'utilisation des herbicides sur ray-grass au vignoble



Cette note a été rédigée par les représentants des organismes membres du groupe AFPP-COLUMA-Vigne dans le contexte de l'apparition et du développement de la résistance du ray-grass au glyphosate.

A qui s'adresse cette note ?

Cette note s'adresse aux techniciens et aux viticulteurs concernés par :

- une perte d'efficacité du glyphosate due à une résistance avérée par des tests de laboratoire positifs
- une perte d'efficacité constatée l'année ou les années(s) précédente(s), quelle que soit la formulation du glyphosate et dans le respect des bonnes conditions d'utilisation du glyphosate, notamment de la dose homologuée (voir au verso). Dans ce cas, un test de résistance peut s'avérer utile.

Quelles sont les zones concernées par ces recommandations ?

Les communes où la résistance est avérée ont été déclarées aux pouvoirs publics par la firme Monsanto et se situent dans les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes. Ailleurs, la résistance ne peut être que suspectée mais les préconisations suivantes peuvent s'appliquer en cas de difficulté de désherbage du ray-grass malgré les bonnes conditions d'utilisation du glyphosate.

Comment ont été élaborées ces recommandations ?

A partir de 2007, des essais ont été mis en place selon un protocole défini au sein du groupe COLUMA-Vigne. Suite à la synthèse des essais 2007-2008, aux constats visuels des essais de 2008-2009 et à la progression des situations de perte d'efficacité du glyphosate sur ray-grass, le groupe COLUMA-Vigne propose les recommandations suivantes :

Recommandations en année 1 :

- 1- Ne pas utiliser de glyphosate seul ou en association.
- 2- Adopter l'une des solutions alternatives suivantes :

Solutions de post-levée :

- a. STRATOS ULTRA 2 L/ha (efficacité 85%)*.
- b. KATANA 0,2 kg/ha + adjuvant (amine grasse de suif éthoxylée de préférence) (efficacité 85%)*.
- c. KERB FLO 1,875 L/ha uniquement en application d'automne (efficacité 85%)*.

Solutions de pré-levée :

- a. STRATOS ULTRA 2 L/ha puis PLEDGE 1,2 kg/ha en applications successives car ces deux produits ne peuvent être mélangés (efficacité 85%)*.
- b. STRATOS ULTRA 2 L/ha + KATANA 0,2 kg/ha (efficacité 90%)*.

*efficacité constatée 2 mois après traitement (synthèse essais COLUMA Vigne).

Il a été constaté que l'adoption de ces recommandations doit permettre de contrôler le ray-grass dès la première année.

L'évaluation de ces solutions sur des applications d'automne (de décembre à janvier) semble indiquer un gain d'efficacité. L'usage de ces solutions à l'automne doit se limiter exclusivement à des situations de réelle dérive d'efficacité du glyphosate sur ray-grass et pour gérer une situation particulièrement difficile. Cette position ne remet aucunement en cause les préconisations de maintien d'un couvert végétal pendant la période hivernale dans toutes les autres situations.

Recommandations en année 2 et suivantes :

Ne jamais répéter le choix du programme de l'année 1 (inversion de flore importante constatée).

Appliquer les produits uniquement au printemps (de mars à juin).

Alterner les substances actives (réutilisation possible du glyphosate si absence totale de ray-grass).

Par la suite, sur ces parcelles ne jamais appliquer de glyphosate en cas de présence, même faible, de ray-grass.

Rappel des bonnes conditions d'utilisation du glyphosate (extrait de la note nationale entretien des sols viticoles 2008)

Ne plus appliquer de glyphosate à faible dose pour la réduction de la croissance des couverts inter-rangs.

Cette recommandation ne dispense pas du respect de l'avis publié au Journal Officiel du 8/10/2004 relatif à la limitation de dose annuelle de glyphosate.

Appliquer les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de l'enherbement naturel maîtrisé (E.N.M.).

Cette technique doit rester basée sur l'utilisation de doses adaptées aux stades et à la nature des adventices. Dans ce contexte de gestion préventive il est important de tenir compte des espèces présentes et surtout de leur évolution.

Pour cette technique, il est indispensable d'alterner l'utilisation des molécules suivantes : aminotriazole, glyphosate (ou phosphonomethyl glycine) et glufosinate ammonium.

Prendre en compte le stade des ray-grass au moment de l'application du glyphosate.

En présence significative de ray-grass, on n'appliquera pas de glyphosate entre le stade fin tallage et l'épiaison de cette graminée, période de moindre sensibilité de cette espèce.

Néanmoins, nous déconseillons les applications d'automne dans le cadre spécifique de la gestion préventive de cette résistance.

En effet l'application d'herbicide sur cette période à bilan hydrique excédentaire constitue très fréquemment une pratique à fort risque de transfert des molécules vers les eaux profondes ou de surface.

Dans la majorité des situations, la flore qui re-colonise les parcelles à cette époque (en fin de persistance d'action des stratégies mises en œuvre durant les mois précédents) est non concurrentielle. De plus cette flore présente de nombreux bénéfices, elle limite l'érosion, améliore la structure et favorise l'infiltration.

Ne pas associer des substances actives de type « contact » et du glyphosate.

L'action « nécrosante » des produits de contact sur les organes aériens des adventices limite la pénétration, la circulation et l'efficacité du glyphosate prédisposant au développement de résistances.

Raisonner l'association du glyphosate avec les racinaires.

Certaines associations sont antagonistes, ces pratiques doivent être techniquement validées.

Respecter les conditions optimales d'utilisation du glyphosate.

Le glyphosate ne doit être utilisé qu'en conditions d'alimentation hydrique favorables.

Ces conditions sont définies par l'état de turgescence des tissus végétaux lequel est directement conditionné par l'état de la réserve utile en eau du sol. Tout stress hydrique de la plante limite le flux de sève ascendant ce qui pénalise l'efficacité et favorise de ce fait les risques de dérive de sensibilité.

Une hygrométrie supérieure à 70 % lors de l'application est un facteur de réussite. Hors période de gel, la température n'est pas un facteur limitant l'efficacité, elle conditionne essentiellement la rapidité d'action du glyphosate (les températures optimales se situent entre 13°C et 25°C).

Bannir certaines méthodes d'application.

En absence de références « sérieuses et validées », il faut bannir tout procédé généralisant les réductions de doses (adoucisseurs, acidification, déminéralisation,...).